

LE PARTENARIAT : ALIBI ET PRATIQUE

Bernard HOURS
(ORSTOM)

Le concept de partenariat est fréquemment invoqué pour manifester l'existence de rapports bilatéraux équilibrés en vue d'atteindre des objectifs communs. Ainsi les partenaires dans un couple partagent-ils la même vie, dite vie commune, tandis que dans un programme de recherche les partenaires sont supposés concourir à la réalisation du programme prévu. Le partenaire apparaît dans ce sens très proche d'un équipier. Les partenaires sont ceux qui s'embarquent sur le même bateau.

Pour les chercheurs en sciences sociales, la notion de partenariat inclut à la fois des individus partenaires et des institutions de recherche qui introduisent une dimension politique bilatérale.

LE PARTENAIRE COMME INDIVIDU

Le partenaire comme personne peut présenter plusieurs statuts.

Dans un programme de recherche un collègue étranger peut être le partenaire de cette recherche. Le rapport s'établit par un commun intérêt vis-à-vis d'une discipline ou de plusieurs disciplines complémentaires qui se penchent sur un même objet d'une étude réalisée ensemble. C'est le rapport à l'objet scientifique qui définit le collègue partenaire dans un champ de légitimité académique unique, qui rend possible un rapport égalitaire entre experts et savants.

D'une manière plus spontanée, il arrive qu'un "informateur" ou un assistant puisse être qualifié de partenaire sur la base d'une vie commune

sur le terrain. Hors de tout contexte académique, c'est le partage de difficultés ensemble qui rend possible ce partenaire proche de l'équipier. Il arrive enfin qu'un collègue distingué soit aussi un équipier de terrain.

Ces cas sont néanmoins assez peu fréquents en anthropologie où l'observation participante est encore souvent présentée comme une expérience individuelle quasiment mystique d'union avec "l'authenticité culturelle". L'attachement presque viscérale de l'ethnologue pour "son terrain", cette sorte de sentiment de propriété de tel ou tel pour "son ethnie" (avant ou après déconstruction) ont alimenté bien des anecdotes. La pratique contemporaine de l'anthropologie où l'accès à plusieurs terrains est de plus en plus fréquent tend à rendre ces représentations caduques.

Chacun sait que les grands terrains historiques de l'ethnographie classique bénéficiaient à l'époque coloniale de la "paix blanche", qui permettait au père d'évangéliser, au docteur de soigner, à l'administrateur d'administrer, et à l'ethnographe d'ethnographier en paix. Point n'était besoin à cette époque de partenaires, et la notion de partenariat n'existait pas. Celle-ci est née de l'émancipation des individus et des Etats. Avant n'existaient que des indigènes dont le fait de partager la vie n'impliquait aucun objectif commun.

Au demeurant, "la distance" qui fonde le regard de l'ethnologue sur l'altérité ne se partage pas. Il en résulte que la notion individuelle de partenaire est difficile à concevoir, du moins jusqu'à une date récente, en anthropologie ; sauf à se référer à des pratiques comme celles dites de "la recherche action" où il est théoriquement envisageable, et même prévu, de partager les mêmes objectifs avec d'autres chercheurs, avec la population ou ses représentants.

LE PARTENAIRE INSTITUTIONNEL

Le concept de partenariat est aujourd'hui un lieu commun qui alimente les articles des chercheurs, les discours des ministres, comme un credo devenu crédible à force de répétition.

C'est aux ONG tiers-mondistes que l'on doit le succès de ce concept dans les années 1980. La vogue verbale du partenariat est contemporaine des discours sur le développement auto-centré, le co-développement, la

participation, comme si les associations de développement avaient été conscientes les premières du rapport impérial entre développeurs et développés et avaient jugé nécessaire de le rendre plus supportable au nom du partenariat qui suppose, - faut-il le souligner - la participation réelle ou fictive du partenaire.

Ainsi, la notion de partenariat est-elle très clairement une part d'un bloc de concepts idéologiques hérités de la vulgate tiers-mondiste, avant d'être aujourd'hui un gadget verbal pour ministères, ou même parfois pour la vulgate humanitaire, néanmoins plus préoccupée d'ingérence que de partenaires.

Le partenariat n'est pas toujours un tel alibi et une réelle volonté bilatérale existe parfois. Mais ne faisons pas semblant d'ignorer que le partenariat est aussi un accessoire de la mauvaise conscience occidentale, dont l'origine historique est bien identifiée durant la période néo-coloniale des années 1970.

Le partenariat n'est pas seulement une nécessité idéologique. C'est aussi une nécessité pratique lorsqu'un contrat lie deux parties. La notion anglaise de "counter part" exprime bien cette nécessité de "l'autre" dans les rapports bi ou multilatéraux entre organisations locales et étrangères. Là encore, il faut signaler que le "counter part" n'est parfois qu'un alibi dépourvu de vraies responsabilités et se contentant de recevoir des crédits de recherche ou de l'aide. Combien de projets de recherche conjoints idylliques résistent à un tel examen ? Car enfin, évoquer des partenaires tout en occultant leurs différences de ressources et de statut frise l'escroquerie bienveillante. Combien de structures de recherches sont entretenues sous perfusion sans réelle autonomie ni choix, grâce à des accords de partenariat avec des institutions étrangères ou internationales ?

Dans certain cas, une dynamique de collaboration s'instaure, qui n'a rien à voir avec le verbiage creux des documents officiels, mais qui met en oeuvre et non plus en scène des chercheurs de qualité, qui s'estiment et se respectent, ce qui nous ramène aux partenaires concrets, seule alternative à la démagogie naturelle des institutions.

Les inégalités de salaires minent les relations dans beaucoup d'équipes de recherche franco-africaines. Personne ne l'ignore et personne n'en parle, afin de ne pas remettre en question le sacro-saint partenariat devenu une

nécessaire fiction. Seule une minorité de nos collègues africains a pu échapper à ce carcan impérial qui les confine à des rôles de doublures. Si l'on exclut que les chercheurs français soient eux-mêmes en cause, sauf par complaisance et facilité, c'est tout un contexte politique néo-colonial qui est en question. Il suffit pour s'en convaincre de noter le ton différent des coopérations asiatiques (Inde, Thaïlande) où existent de longue date des structures de recherches pourvues de leur propre identité.

Dans une situation d'aliénation néo-coloniale, certaines institutions africaines à travers leurs membres, ont acquis une redoutable capacité en agitant avec un talent consommé le chantage au péché colonial. L'expiation de ce péché consisterait à signer des chèques en blanc, tant en terme de finances que de recherches, et à entretenir des structures improductives car mimétiques. Ce partenariat-là renvoie au couple initial, mais à un vieux couple qui se hait, comme au théâtre. Le partenariat n'est plus alors qu'un écran prétexte qui cache la véritable altérité faite de frustration, de honte, d'aliénation, de jalousie, de ressentiment. Seuls émergent ceux qui ne sont pas aliénés, qui refusent la médiocre logique des structures, et qui assument de grands risques dans leurs milieux professionnels.

UNE NECESSAIRE FICTION

Le partenariat, s'il n'est pas seulement un accessoire de l'aliénation résultant de rapports trop radicalement inégalitaires, ne peut être exclusivement envisagé comme la "tarte à la crème" qu'il est devenu dans les discours de circonstances. C'est la volonté des acteurs engagés qui transforme l'idéologie verbeuse du partenariat d'alibi impérial en partenaires réels, égaux car attachés à la même tâche. C'est cette tâche qui est en question, c'est-à-dire l'identification de ceux qui, hors du discours mimétique et aliéné considèrent que la recherche ne consiste pas à recevoir un médiocre salaire et à utiliser des véhicules dits de service, mais à chercher dans le cadre d'un programme destiné à produire des connaissances plutôt qu'à dépenser des crédits étrangers.

La coopération scientifique, si elle est indispensable, porte aussi en elle-même de tels dangers. C'est pourquoi, le partenariat apparaît comme une incontournable fiction, illusoire décret d'égalité incantatoire qui laisse souvent place à beaucoup de mauvaise foi de part et d'autre. Le partenariat

est aussi l'emballage flou de nécessaires pratiques scientifiques fondées sur la qualité des chercheurs et de ceux qui les administrent. A la fois alibi et pratique, le partenariat a pour seule qualité celle de ceux qui sont engagés dans son éventuelle mise en acte. Projet pour sortir du sous-développement, le partenariat en recherche est en même temps un enjoliveur paternaliste de la domination des pays riches.

Sa pratique suppose donc sens critique, exigence et réalisme.

JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES

DOSSIER

**RECHERCHES SCIENTIFIQUES
EN PARTENARIAT**

Ce numéro a été coordonné par Marc-Eric Gruénais et Jacques Lombard.

Nous tenons à remercier les auteurs des manuscrits qui nous sont envoyés et qui sont autant de contributions à la vie de l'Association.

La forme et le contenu des articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.